



Dette cédée à crédirec par fiat crédit france

Par **rose106**, le **10/03/2012** à **09:50**

Bonjour, nous avons engagé une procédure à l'encontre de Fiat-Crédit France, un jugement a eu lieu et nous avons perdu ; nous remboursons depuis septembre 2011 la somme de 470 euros par mois à un huissier de Justice. Or, nous avons appris que cette créance avait été cédée par Fiat à Crédirec (no comment sur Crédirec) mais nous continuons toujours à régler la somme auprès de notre cher huissier ; je suppose que Crédirec a racheté cette dette à un coût inférieur mais lequel ? mystère est-ce légal de ne pas être informé ? Par ailleurs, à la suite de ce procès nous sommes fichés FICP et j'aimerais savoir comment cela se passe en cas de cession de créance, à savoir : ce fichage peut-il être arrêté ? J'ai posé la question à l'huissier mais j'ai l'impression qu'il fait un peu l'autruche. Pour plus de précisions, ce remboursement se terminera en septembre 2013. Nous avons besoin d'acheter une nouvelle voiture, la nôtre venant de subir une très grosse panne dont la réparation n'est pas envisageable vu son coût. Merci pour votre réponse. CordialementrnYS